



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1940

Approbation d'une convention entre la ville de Lyon et l'association Boule Ravat Confluence pour la mise à disposition à titre gratuit de locaux et jeux de boules situés 16 quai Rambaud à Lyon 2e

Direction des Sports

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1940 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION BOULE RAVAT CONFLUENCE POUR LA MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE LOCAUX ET JEUX DE BOULES SITUÉS 16 QUAI RAMBAUD A LYON 2E (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération en date du 29 janvier 2018, la Ville de Lyon a approuvé la mise à disposition par convention de locaux et jeux de boules extérieurs situés 16 quai Rambaud auprès de l'association « Boule Ravat Confluence » pour la pratique de la boule lyonnaise.

L'association occupe de manière exclusive ces installations qui abritent également son siège social. Cette convention est arrivée à échéance. La présente délibération a pour objet son renouvellement et par ce biais, le renouvellement de la mise à disposition :

- dans un bâtiment d'une emprise au sol de 249 m², des locaux d'une surface totale de 131,1 m² composés d'un club house, de locaux à usage de buvette, office, réserve, bureau, rangement, sanitaires ;
- de 8 jeux de boules extérieurs éclairés et espaces de circulation dédiés d'une surface totale de 1034 m².

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit à l'exception, des dépenses relatives, aux fluides et énergies, ainsi qu'au téléphone et à tout réseau câblé, pour lesquels elle souscrita les abonnements ou contrats à son nom et prendra à sa charge le coût des consommations.

La valeur locative annuelle des locaux correspondant à cette mise à disposition est estimée à 28 465 €/an en 2021.

Cette convention prendra effet le 8 juillet 2022 pour une durée de trois ans et comporte des clauses de résiliation éventuelle.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Boule Ravat Confluence, est adoptée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET